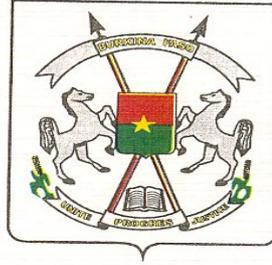


*Mission Permanente du Burkina Faso  
auprès de l'Office des Nations Unies, de  
l'OMC et des autres Organisations  
internationales à Genève*



**BURKINA FASO**  
*Unité - Progrès - Justice*

**65<sup>E</sup> SERIE DE REUNIONS DES ASSEMBLEES DES ETATS  
PARTIES DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIETE  
INTELLECTUELLE (OMPI)**

9 -17 juillet 2024

-----0-----0-----  
-----0-----

**DECLARATION LIMINAIRE DU BURKINA FASO**

Prononcée par : **Ambassadeur Eliélé Nadine TRAORE/BAZIE**,  
Représentante permanente adjointe, Chargée d'Affaires a.i. du  
Burkina Faso, Cheffe de la délégation.

*Genève, le 9 juillet 2024.*

**Monsieur le Président ;**  
**Monsieur le Directeur Général ;**  
**Mesdames et Messieurs les Chefs de Délégations ;**  
**Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs ;**  
**Distingués délégués,**

**Monsieur le Président,**

Il m'est agréable à l'entame de mon propos de vous adresser, mes chaleureuses félicitations, ainsi qu'aux membres de votre bureau pour votre élection à la présidence de notre réunion ainsi que pour l'excellente manière avec laquelle vous dirigez nos travaux. Je saisis cette heureuse occasion pour vous souhaiter plein succès dans le cadre de votre mandat et vous assurer du plein soutien de ma délégation pour nos délibérations.

Nous souscrivons à la déclaration faite par le Kenya, au nom du Groupe africain et ma délégation voudrait joindre sa voix à celle des autres délégations pour remercier, Monsieur **Daren TANG**, Directeur général de l'OMPI, le Secrétariat et l'ensemble du personnel de l'OMPI, pour les efforts consentis en vue de la préparation réussie de cette assemblée.

**Monsieur le Président,**

En dépit de la crise sécuritaire marquée par des attaques terroristes à laquelle fait face le Burkina Faso, les autorités burkinabè demeurent attachées à accorder toute la place qui revient à l'innovation et la propriété intellectuelle pour booster le développement socio-économique et culturel de notre pays. A cet effet, de nombreuses initiatives sont entreprises, afin de créer un cadre propice à la promotion des produits du terroir burkinabè.

Ainsi, dans le cadre de la promotion et la valorisation des produits locaux, une seconde vague de prospection et d'identification de produits éligibles à la labélisation est en cours. Il s'agit notamment du « **poulet bicyclette** », du « **miel** », de l'« **igname** », du « **fabirama** » et du « **souchet** ».

Dans cette même dynamique, plusieurs réformes ont été engagées dans le domaine du droit d'auteur dans l'optique d'améliorer le cadre juridique et institutionnel de l'organisme national chargé de la gestion collective des droits.

Ainsi, son fonctionnement a connu une récente réorganisation avec la relecture de ses statuts en 2023 et l'adoption cette année, d'un nouvel arrêté ministériel, lesquels textes ont permis un renforcement des organes de la direction générale de cet organisme, et la création de nouvelles agences dans plusieurs régions du pays.

### **Monsieur le Président,**

Malgré les efforts forts appréciables du Burkina Faso, appuyé par ses partenaires, parmi lesquels l'OMPI fait figure de proue, l'essor véritable de l'innovation et de la propriété intellectuelle demeure un défi.

Fort de ce constat, le Burkina Faso plaide pour le renforcement de l'assistance technique à son égard. De façon spécifique, ma délégation souhaiterait obtenir l'appui de l'OMPI pour la mise en œuvre d'actions stratégiques contenues dans sa stratégie nationale de développement de la propriété intellectuelle, dont l'élaboration a bénéficié de son accompagnement.

Sur le plan propriété industrielle, cet appui pourrait être axé sur la protection au niveau international de l'Indication Géographique Protégée « **le Chapeau de Saponé** », le développement d'une solution endogène de sécurisation et de traçabilité de nos labels, ainsi que de l'opérationnalisation d'un dispositif de perception y relative.

En ce qui concerne la propriété littéraire et artistique, les défis se résument principalement au besoin de renforcement du dispositif de collecte des droits sur les exploitations faites par les plateformes numériques, la mesure de l'impact socio-économique du droit d'auteur et des droits voisins au Burkina Faso, afin de permettre d'apprécier la contribution des industries culturelles et créatives au développement économique du pays, la mise en place d'un

système de prévoyance sociale pour les artistes, et la construction du nouveau siège de l'organisme de gestion collective des droits.

**Monsieur le Président,**

A ce stade de mon propos, ma délégation voudrait réitérer ses félicitations aux Etats membres et à l'OMPI pour la conclusion réussie du Traité sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques. Ma délégation se réjouit, d'ores et déjà, de la valorisation et de la reconnaissance du riche patrimoine de nos communautés locales sur le fondement de cet instrument.

Ma délégation fonde l'espoir que la Conférence diplomatique sur les dessins et modèles (DLT) prévue du **11 au 22 novembre 2024** à **Riyadh**, s'inscrira dans la même dynamique et marquera le renouveau du multilatéralisme. Je puis vous assurer de la bonne disposition du Burkina Faso qui ne ménagera aucun effort pour jouer sa partition lors de cette Conférence diplomatique.

Tout en souhaitant plein succès à nos travaux, le Burkina Faso se réjouirait de compter Monsieur **Daren TANG**, Directeur Général de l'OMPI, parmi ses illustres invités à l'occasion de la Conférence Ministérielle sur les dessins et modèles industriels coorganisée avec l'Organisation Africaine de la Propriété intellectuelle, qu'il aura le plaisir et l'honneur d'abriter en **octobre 2024**.

**Je vous remercie de votre aimable attention.**